Cantal → L'actu

INVITÉ DES MONTAGNES ■ L'ONCFS est chargé du suivi biologique du loup et des constatations en cas d'attaques

Un loup qui inquiète ou qui passionne

Le loup du Cantal n'est plus SDF. Sa présence ayant été avérée deux hivers de suite, les monts du Cantal ont été classés en zone de présence permanente. Les Cantaliens vont donc devoir apprendre à vivre avec le loup.

Jean-Baptiste Ledys

AVIS. Pour Edouard Touraille, de l'ONCFS du Cantal, le risque des attaques du loup sur l'homme est quasi nul dans le Cantal et partout en France.

Le retour du loup dans le Cantal suscite de nombreuses interrogations tant chez les éleveurs que chez les chasseurs ou les défenseurs de la nature. Ce sujet ne laisse personne indifférent. Edouard Touraille, chef de service de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) dans le Cantal, apporte ses éclairages sur la question.

■ ***Le loup représente-t-il un danger pour l'homme ?*** Des écrits historiques peuvent laisser penser que oui. Or, une étude sur les cas de rencontres agressives entre les hommes et les loups a été menée au niveau européen. Sur une période de 50 ans, 47 ont été recensées, sur une population estimée à 20.000. Pour 25 d'entre elles, elles concernaient des loups enragés (*), une quinzaine d'autres étaient des agressivités de l'homme sur le loup, et dans de rares cas des attaques spontanées de loups sur les hommes. Ces dernières avaient lieu dans des contextes précis : dans des secteurs pauvres en faune sauvage et des gens isolés qui gardaient des petits troupeaux éparpillés. Dans notre contexte cantalien et même à l'échelon national, le risque est quasi nul.

■ ***Représente-t-il aussi un danger pour les animaux d'élevage en montagne ?*** Oui, on ne peut pas le nier. Il peut y avoir des attaques ponctuelles. C'est pourquoi le plan loup prévoit l'accompagnement et l'indemnisation pour les éleveurs ovins, bovins et même équins qui pourraient être touchés. Dans ce cas, les agents de l'ONCFS se rendent sur place pour faire les constats, relever les éléments qui seront transmis au réseau à Prades (Pyrénées orientales) ou à Gières (Isère). Ce sont eux qui en feront l'expertise.

■ ***Au jour d'aujourd'hui, le loup du Cantal a-t-il déjà attaqué des troupeaux ?*** Des attaques sur lesquelles on a la certitude que l'agresseur est un loup, non.

■ ***Quelle conséquence l'arrivée de ce nouveau prédateur peut-elle avoir sur les populations de grands gibiers ?*** Il ne faut pas se leurrer. Le loup est un prédateur qui chasse et tue pour manger. Mais dans le Cantal, nous gérons l'abondance des grands ongulés sauvages, et pas la pénurie. Une étude est en cours pour confirmer une hypothèse : la présence d'un loup sur un territoire pourrait avoir des conséquences sur la répartition spatiale des ongulés sauvages.

■ ***Selon vos informations, la tête du loup a été mise à prix ?*** Nous avons eu des échos fondés nous rapportant la volonté de certains individus d'éliminer le loup si celui-ci venait à croiser la trajectoire de leur fusil. Ce sont des gens qui ne veulent pas à tout prix s'offrir un loup, mais qui sont persuadés qu'un seul loup peut prélever du gibier en grande quantité, ou le raréfier, et les empêcher de s'adonner à leur passion.

■ ***C'est pourtant un animal protégé.*** C'est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national. Des dérogations sont possibles, quand l'animal pose trop de problème vis-à-vis de l'homme et de ses activités, qui peuvent aller jusqu'à des mesures d'effarouchement, des tirs de défense ou de prélèvement.

■ ***La question du loup fait ressortir la problématique des chiens errants.*** Les montagnes françaises connaissent depuis des décennies le fléau des chiens errants ou divagants. En 2001, par exemple, un troupeau de moutons en estives a vu 90 de ses individus tués, sur le mont Chamaroux, jusqu'à ce que le chien puisse être neutralisé.

Ces animaux génèrent un impact fort sur les troupeaux ovins notamment, que l'on peut quantifier, mais aussi sur la faune sauvage, que l'on ne peut pas quantifier. C'est pourquoi il a été décidé la mise en place au niveau départemental d'un observatoire des chiens errants qui a pour but de collecter les données, de les faire remonter jusqu'au législateur pour combler un vide juridique qui entoure cette question. ■

(*) La rage a disparu de France depuis plusieurs années, NDLR.

JOUR ET NUIT

AURILLAC ■ Des contrôles et des fouilles aux Dinandiers

Sur la demande du procureur de la République et en sa présence, une opération de contrôles d'identité et de fouilles de véhicules a été menée par les forces de police, hier, sur l'aire d'accueil des Dinandiers et sur son extension « sauvage », jusqu'au boulodrome de Tronquières. En tout, une trentaine de policiers d'Aurillac et une compagnie de CRS, sous le commandement du commissaire divisionnaire Dominique Guiraud, ont été mobilisés entre 8 heures et 9 h 30. Les forces de l'ordre recherchaient notamment des armes, des stupéfiants et des objets volés. Les gendarmes de la compagnie d'Aurillac sont intervenus en complément de cette opération sur la D 922 à Naucelles et sur la N 122 à Sansac-de-Marmiesse.

Cette action a permis l'interpellation, dans le cadre d'une affaire distincte, d'un mineur qui était recherché pour une histoire de vol de portable. ■

EN BREF

STAGE ■ Découverte et pratique du conte en occitan avec l'IEO

Les vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 mai, à Pierrefort, l'Institut d'études occitanes (IEO) organise un stage de découverte et pratique du conte en occitan avec Thérèse Canet.

Ce stage s'adresse aux personnes qui maîtrisent assez la langue pour pouvoir s'exprimer en occitan, à ceux qui aiment les contes, qui ont peut-être goûté au plaisir d'en dire à leurs amis, leurs enfants ou à ceux qui ont tout oublié du conte et souhaiteraient retrouver le goût d'écouter et de dire. Il est limité à 15 personnes. Hébergement possible à partir du jeudi soir (tél. 04.71.23.38.90).

L'atelier se déroule de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, dans la salle des Combles, située au-dessus de la salle polyvalente ; rendez-vous le 1er mai à 9 heures, à l'hôtel Panoramic. Renseignements et inscriptions auprès de l'IEO Cantal, tél. 04.71.48.93.87 ; E-mail : ieo-cantal@wanadoo.fr. ■

SOCIAL ■ Signature du Contrat d'objectifs et de moyens à l'ADAPEI

Renforcer les liens entre les partenaires

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS. A travers la signature de ce contrat, c'est une volonté collective d'élaborer une politique d'intégration des personnes handicapées qui s'exprime. PHOTO FLORIAN SALESSE

La signature du Contrat d'objectifs et de moyens (COM), intervenue lundi 20 avril, entre l'ADAPEI et ses partenaires financiers, permettra à l'association de mener une politique sociale moderne.

« C'est une date à marquer d'une pierre blanche », explique Alain Costes, président de l'ADAPEI (Association départementale des amis et parents ayant un handicap mental).

En effet, la signature du COM entre les trois partenaires financiers (l'État, le Conseil général du Cantal et la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Aurillac) et l'ADAPEI, fixe les obligations respectives des parties signataires et permet ainsi à l'association de mener une politique d'anticipation et de programmation.

Ce cadre contractuel permet de prévoir les moyens nécessaires à la réalisation d'objectifs tels que la création de nouvelles structures ou bien la rénovation des outils de la politique associative.

« L'ADAPEI pour le Conseil général est un partenaire de premier rang ; il s'agit d'un investissement utile », souligne Vincent Descoeur, président du Conseil général du Cantal. « La signature de ce contrat offre une meilleure visibilité pour l'association des financements apportés », précise Paul Mourier, préfet du Cantal. ■